

Bulletin n°13

Janvier 2023

Bulletin Municipal de LIZANT

L'ECHO DES FONTAINES





SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
LE MOT DU MAIRE	2
LE CONSEIL MUNICIPAL ET LES CONSEILLERS REFERENTS	3
CREATION DU LOGO DE LIZANT	4
DEPOT DE VEGETAUX DE LA TRIERE	4
BUDGET	5
ÉVOLUTION DU BUDGET	5
ÉVOLUTION DE LA FISCALITE COMMUNALE	6
ÉTAT-CIVIL	7
INFORMATIONS PRATIQUES	7
MEDICAL – SOCIAL	14
ARTISANS ET COMMERÇANTS	15
LIZANT SE REFAIT UNE BEAUTE	17
LE COIN DES ASSOCIATIONS	19
ACCA	19
GYM FORM LIZANT ST GAUDENT	20
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	21
ECOLE MATERNELLE DE LIZANT	22
AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE LIZANT	23
LES VALLEES LIZANTAISES	24
AGENDA DES MANIFESTATIONS	26
COMMUNALITE LOCALE DES PAROISSES	27
ZOOM SUR L'ARBRE DE LA LIBERTE	27
MR YVES CHALUVIGNE, UN PASSIONNE DE GEOLOGIE	28
DISPOSITIF PREVENTION CITOYENNE	29
RECUEIL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	30

LE MOT DU MAIRE

Le virus du COVID, comme celui de la grippe font partie maintenant de notre quotidien, en ce début d'année 2023. N'oubliez pas de continuer à préserver votre santé, Le virus du COVID pour les plus fragiles d'entre nous peut s'avérer encore fatal. J'adresse au nom du conseil municipal mes amitiés et mon soutien aux lizantaises et lizantais qui ont perdu un proche, et qui ont connu des difficultés et des peines durant l'année qui vient de s'achever.

Fin 2021, après avoir subi la hausse des prix des matières premières et des pénuries de marchandises liées à une reprise économique mondiale très soutenue, l'année 2022 s'achève comme elle avait commencé, sous l'actualité de la guerre en Ukraine. Ce conflit a déclenché un tsunami économique lié à une hausse spectaculaire des prix de l'énergie et des céréales.

Aujourd'hui, des entreprises se mettent à l'arrêt, ou bien déposent le bilan car les factures de gaz ou d'électricité ne peuvent plus être honorées. Cette guerre si lointaine géographiquement, et pourtant si proche par les conséquences qu'elle a sur notre quotidien, nous obligent à changer notre façon de consommer, à modifier ou remettre nos projets.

Sans céder à la fatalité, au découragement, souvent une crise est un accélérateur de l'histoire, un signe avant-coureur de changement de modèle de société.

Si nous sommes en capacité tous ensemble de tout mettre en œuvre dès maintenant, en étant plus économe, plus sobre, plus solidaire dans notre façon de vivre, alors tout cela sera une opportunité pour construire demain un autre monde, à notre image et conforme à nos aspirations.

Comme l'énonçait le Secrétaire du Trésor américain, Henry Morgenthau, lors de la conférence de Bretton Woods en 1944 » La prospérité, tout comme la paix, est indivisible. » Aujourd'hui, plus que jamais, les difficultés auxquelles nous sommes confrontés sont tout aussi indivisibles. Nos efforts pour les surmonter doivent également l'être.

Je vous souhaite donc, à toutes et à tous de profiter au maximum de tous les moments de plénitude, de bonheur, de solidarité et de convivialité durant cette nouvelle année qui commence.

Bonne lecture

Jean-Claude GAUTHIER

Maire de LIZANT

LE CONSEIL MUNICIPAL ET LES CONSEILLERS REFERENTS

Le conseiller référent est l'interlocuteur privilégié des habitants d'un secteur donné dans la commune. N'hésitez pas à vous adresser en priorité à votre conseiller référent en cas de problème dans votre secteur.

M. Gauthier Jean-Claude	Maire	05 49 87 44 83 06 20 73 81 94	Le Cabeau La Manière Bois Trainard	
Mme Boireau Danièle	1ère adjointe	05 49 87 36 59 06 89 29 13 99	Les Collineaux La Boblière Le Gros Chêne Les Coteaux du Gros Chêne Les Boutiers La Petite Barbatte	
M. Aubineau Francis	2ème adjoint	05 49 87 13 75 06 17 53 23 87	Chez Boulard Chez Andrault Chez Baudouin La Renarde	La Maison Neuve La Galardrie La Trière
Mme Rodier Jeanine	3ème adjointe	06 38 95 74 88	Le Bourg Le Champ Bourliaud	
Mme Artaud Dominique	Conseillère	06 11 64 63 07	La Boissière Chez Guérin L'Emarière La Gassouille Grondillé	La Poussardrie La Fouchardière Chez David Peuliard Malboeuf
Mme Belloir Sandra	Conseillère	06 86 80 67 65	La Vizelle Les Brandes	
Mme Fonteneau Gaëlle	Conseillère	06 98 32 46 93	La Fragnée La Faye La Chataigneraie de la Faye La Grande Barbatte	
M. Thuault Xavier	Conseiller	06 14 20 90 74	Enfaye Chez Poton Chez Moquerat Chez Dijonneau	
M. Vergnaud Emmanuel	Conseiller	05 49 87 04 72 06 71 19 02 15	Boisseguin Pont des Chansons Follemprise Moulin de Boisseguin	

CREATION DU LOGO DE LIZANT

Comme vous avez pu le voir en couverture, l'année 2022 a vu la création du logo de notre commune. Ce logo a été créé et **généreusement offert par l'imprimerie HTF de Lizant. Merci à eux pour ce beau cadeau.**

Pour rappel, la fonction principale d'un logo est de représenter, identifier une entreprise, une marque ou l'image de quelque chose. Ici, le logo de la commune de Lizant représente une belle commune à la campagne, traversée par nos petits ruisseaux.



Nous espérons que ce logo vous plait ; il sera utilisé dans les communications, courriers, verres réutilisables, etc. et la prochaine étape, la création d'un site internet (à suivre...).

DEPOT DE VEGETAUX DE LA TRIERE

Le dépôt de végétaux de La Trière est fermé temporairement pour non-respect du code de l'environnement. Une réflexion est en cours afin de créer une végéterie afin de mettre la collecte des déchets verts aux normes.

Qu'est-ce qu'une Végèterie ?

La Végèterie est une aire de dépose des végétaux simplifiée par le déchargement au sol.

Qu'est-ce qui peut être amené à la Végèterie ?

Des végétaux uniquement !

Branchages, tailles de haies, tontes de pelouses, fleurs ou feuilles mortes, ...

Il est impératif d'éviter toute présence d'indésirables dans les végétaux, tels que les pots ou films en plastique, les fleurs artificielles, du grillage, etc.

Dans l'intervalle, merci d'utiliser la déchèterie des Elbes de Saint-Pierre-d'Exideuil et de ne pas faire de dépôts sauvages.

BUDGET

ÉVOLUTION DU BUDGET

DEPENSES INVESTISSEMENT	2018	2019	2020	2021
Achat matériel op 121	45 083.00	14 458.00	9 538.80	69 562.00
Travaux bâtiments op123	15 688.00	39 424.00	33 703.10	1 784.00
Travaux voirie op 127	8 518.00	2 160.00	1 550.23	110.00
op 123				3 820.00
op 130				9 293.00
op 131				3 503.00
réhabilitation logement op 128				21 862.00
Defense incendie OP 133				3 917.00
Amenagement aire de loisirs op 132				6 280.00
Remboursement capital emprunte	41 846.00	19 458.00	19 876.96	17 354.71
report deficit investissement			44 032.60	31 104.00
Divers			6 675.02	
TOTAL DEPENSE	111 135.00	75 500.00	115 376.71	168 589.71

RECETTES INVESTISSEMENT	2018	2019	2020	2021
Virement de l'excédent de fonctionnement	46 340.00			36 591.00
Compensation TVA	61 280.00	8 185.00	12 212.30	9 685.00
Subventions				
ETAT REGION - DEPARTEMENT	18 600.00	16 696.00	14 820.00	63 967.00
Emprunt				
Divers			7 440.62	51 283.00
Excedent fonctionnement (opération d'ordre)			62 432.60	
Excedent investissement (opération d'ordre)	37 971.00	13 465.00		
TOTAL RECETTE	164 191.00	38 346.00	96 905.52	161 526.00

DEPENSES FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021
Charges a caractère général	85 954.00	87 919.00	66 015.24	81 289.00
Charges de personnel et frais assimilés	154 663.00	150 383.00	142 829.24	162 165.00
Participation à la Communauté de Communes	26 084.00	26 084.00	26 084.14	26 084.00
Autres charges de gestion courante	17 281.00	17 065.00	18 050.44	21 000.00
Charges financières	7 395.00	7 098.00	6 394.04	6 276.00
Divers+ transfert recette investissement	49 882.00		7 440.62	51 559.00
TOTAL DEPENSE	341 259.00	288 549.00	266 813.72	348 373.00

RECETTES FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021
Produits des recettes	26 658.00	27 269.00	33 147.44	28 068.00
Impôt et taxes	151 034.00	152 014.00	156 142.91	160 694.00
Dotations ETAT REGION - DEPARTEMENT	151 415.00	136 901.00	131 865.43	124 334.00
Autres produits (location immeuble)	8 748.00	8 217.00	6 384.82	5 617.00
Divers	55 391.00	4 963.00	3 475.11	64 715.00
Excedent de fonctionnement de l'année précédente	190 152.00	242 139.00	229 172.35	256 784.00
TOTAL RECETTE	583 398.00	571 503.00	560 188.06	640 212.00

EXERCICE 2021

Section de Fonctionnement	
recettes	dépenses
640 212	348 373

Section de Investissement	
recettes	dépenses
161 526	168 590

Clôture de l'exercice
284 775

ÉVOLUTION DE LA FISCALITE COMMUNALE

Base fiscale calculée par la Direction Générale des Finances	2018	2019	2020	2021	prévision 2022
Taxe habitation - TH	407 579	435 080			
Taxe foncière bâti - TFB	315 051	319 628	327 432	324 875	336 900
Taxe foncière non bâti - TFNB	62 912	64 293	65 063	65 213	67 400
Taux imposition voté par le conseil municipal en %	2018	2019	2020	2021	prévision 2022
Taux TH	16.93	16.93			
Taux TFB	11.46	11.46	11.46	29.08	29.08
Taux TFNB	30.72	30.72	30.72	30.72	30.72
Produit = base fiscale x taux imposition	2018	2019	2020	2021	prévision 2022
Produit TH	69 003	73 659			
Produit TFB	36 105	36 629	37 523	94 473	97 971
Produit TFNB	19 326	19 751	19 887	20 033	20 705
Total recette fiscale perçue par la commune	124 434	130 039	57 410	114 506	118 676

Suite à la réforme des impôts, la part départementale de l'impôt sur le foncier bâti est reversé à la commune. Sachant que le taux départemental était de 17,62 en 2020, le taux communal pour la TFB applicable à partir de 2021 est donc égal à 17,62+11,46 soit 29,08

ÉTAT-CIVIL

Pacs	WATTS Nicola & DUNDAS Peter	04 février 2022
	CURT Denis & TYDGAT Martine	07 juillet 2022
Décès	CORDEAU Roger	07 février 2022
	CHARBONNEAU Dominique	12 février 2022
	AUDOIN Christian	20 février 2022
	BOUTANT René	04 avril 2022
	TEXIER Francis	30 avril 2022
	JADEAU Suzanne	30 avril 2022
	TRILLAUD Odette	20 mai 2022
	ROCHETA Jacques	4 juillet 2022
	PINGAULT Jean	12 août 2022
	JARDINIER Roger	27 septembre 2022
BALUTEAU René	26 octobre 2022	

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie de Lizant :

Secrétaire : Mme Tesserault Catherine

Tél. : 05 49 87 09 95

@ : LIZANT@departement86.fr



Lundi - Mardi - Jeudi – Vendredi

14h à 17h

Agence postale et bibliothèque de Lizant :

Accueil : Mme Bouroumeau Annick

Tél. : 05 49 87 09 80



Lundi - Mardi - Jeudi – Vendredi

9h à 11h30

Mercredi

8h à 13h

École maternelle de Lizant:

Tél. : 05 49 87 15 38

Lundi - Mardi - Jeudi – Vendredi

9h à 16h30

Horaires garderie (gratuite)

7h45 à 9h – 16h30 à 17h25



Gendarmerie Nationale : appeler le 17

Brigade de Civray

2A route de Limoges

86400 CIVRAY

Tél. : 05 49 87 00 32

SAMU : appeler le 15

Pompiers : appeler le 18 ou le 112

Sorégies :

5 route de Niort

86400 Savigné

Tél.: 05 49 44 79 00

@ : contact@soregies.fr

Eaux de Vienne – Siveer :

Siège social : 55, rue de Bonneuil-Matours, CS 90825, 86034 POITIERS CEDEX

Tél. 05 49 61 16 90

@ : contact@eauxdevienne.fr

Centre de Civray : La Fosse de Morelle, Près de la Zone Industrielle des Elbes,
86400 ST PIERRE D'EXIDEUIL

Tél. : 05 49 87 04 38

@ : civray@eauxdevienne.fr

N° d'urgence

06.07.18.26.76

de 17h à 8h, du lundi au jeudi

de 16h à 8h, le vendredi

et 24/24h, week-end et jours fériés.

Permanences Mairie de Civray, 12 place Charles de Gaulle :

UNAFAM 86 (Union Nationale des amis et familles de malades et/ou handicapés psychiques)

Tél : 06 85 19 29 65 @ : 86@unafam.org

<https://www.unafam.org/vienne>



Espace INFO ÉNERGIE (Soliha)

1er mardi du mois 9h-12h - Salle 3 (derrière la mairie)

Pour connaître les documents à apporter, contactez-le : 05 49 61 61 91

Site Soliha Poitiers

C.A.R.S.A.T (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) : uniquement sur rendez-vous au 39 60

C.I.C.A.S (Centre d'information Conseil et accueil de salariés) : uniquement sur rendez-vous au 0 820 200 189

F.N.A.T.H (Mutilés du Travail) :

4ème mardi du mois 10h-12h - Salle 2 (derrière la mairie)

Permanence Avocat (consultation gratuite) :

1er et 3ème mercredi du mois 14h-16h30 - Salle 2 (derrière la mairie)

Uniquement sur rendez-vous au 05.49.97.02.24

Permanence Conciliateur (consultation gratuite) :

3ème jeudi du mois 9h-12h - Salle 3 (derrière la mairie)

Uniquement sur rendez-vous au 05.49.97.02.24

C.A.F. :

2ème et 4ème lundi du mois 9h-11h30 à la Maison de la Solidarité, 11, rue Salvador Allende 86400 Civray

Tél. : 0810 25 86 10 (actuellement sur rendez-vous)

U F C Que Choisir : <http://www.quechoisir.org>

2ème mardi du mois de 9h30 à 12h00 - Salles 2 et 3 (derrière la mairie)



Maison Départementale de la Solidarité

Service Public de proximité qui s'adresse à tous les habitants de la Vienne quel que soit leur âge. Des professionnels vous y accueillent, vous informent et vous accompagnent dans vos démarches administratives, sociales et/ou professionnelles. Les entretiens sont confidentiels.

11 Rue Salvador Allende, 86400 Civray

Tél. : 05 49 87 01 35

@ : dgas-civray@departement86.fr

Ouverture au public :

Lundi : de 8h30 à 12h30

Jeudi : de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00

Mardi : de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00

Vendredi : de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 16h30

Mercredi : de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h00

Déchèterie de Civray – SIMER :

Zone Industrielle Les Elbes, 86400 Saint-Pierre-d'Exideuil

Tél. : 05 49 87 00 59

Période Hivernale (1er Novembre - 31 Mars)

- lundi : 14 - 17h (fermée le matin)
- mardi : 8h30 - 12h (fermée l'après-midi)
- du mercredi au samedi : 8h30 - 12h et 14h - 17h

Période Estivale (1er Avril- 31 Octobre)

- lundi : 14 - 18h (fermée le matin)
- mardi : 8h30 - 12h (fermée l'après-midi)
- du mercredi au samedi : 8h30 - 12h et 14h - 18h

SIMER (Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural) :

Eco-Pôle - « La Poudrerie » - 86320 SILLARS

Tél. 05 49 91 96 42

@ : ecopole@simer86.fr

Calendrier de collecte des ordures ménagères à compter du 6 janvier 2023.

La collecte sera faite tous les 15 jours, le vendredi.

Pensez à sortir vos bacs la veille et à les rentrer par la suite.

6_VE1_2023 + H

CALENDRIER DE COLLECTE 2023

Civray (Les Grands Coudrais, Rue des Coudrais, Chez Robineau, Les Petits Coudrais) / Jouhet / Lhonnaizé (Hors : Les Chirons, La Pitage, Le Rabardeau, Chez Bernard) / Lizant / Montmorillon (Le Plasteau) / Nérignac Persac (Hors : Les Chirons) / Pindray (Hors : Soulage) / Queaux (Hors : Le Cerf content, Les Brandes, la Haute Barbade) / St-Gaudent Vouême (Hors : Chez Renaud)

JANVIER							FEVRIER							MARS							AVRIL										
S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					6	7	1	5		1	2	3	4	5	9		1	2	3	4	5	13						1	2		
1	2	3	4	5				6	6	7	8	9	10	11	12	10	6	7	8	9	10	11	12	14	3	4	5	6	7	8	9
2	9	10	11	12	13	14	15	7	13	14	15	16	17	18	19	11	13	14	15	16	17	18	19	15	10	11	12	13	14	15	16
3	16	17	18	19	20	21	22	8	20	21	22	23	24	25	26	12	20	21	22	23	24	25	26	16	17	18	19	20	21	22	23
4	23	24	25	26	27	28	29	9	27	28						13	27	28	29	30	31			17	24	25	26	27	28	29	30
5	30	31																													

MAI							JUIN							JUILLET							AUGUST										
S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
18	1	2	3	4	5	6	7	22			1	2	3	4	26					1	2	31		1	2	3	4	5	6		
19	8	9	10	11	12	13	14	23	5	6	7	8	9	10	11	27	3	4	5	6	7	8	9	32	7	8	9	10	11	12	13
20	15	16	17	18	19	20	21	24	12	13	14	15	16	17	18	28	10	11	12	13	14	15	16	33	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	28	25	19	20	21	22	23	24	25	29	17	18	19	20	21	22	23	34	21	22	23	24	25	26	27
22	29	30	31					26	26	27	28	29	30			30	24	25	26	27	28	29	30	35	28	29	30	31			
																31	31														

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE										
S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	S	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
35					1	2	3						1			44		1	2	3	4	5	48					1	2	3	
36	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	45	6	7	8	9	10	11	12	49	4	5	6	7	8	9	10	
37	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15	46	13	14	15	16	17	18	19	50	11	12	13	14	15	16	17	
38	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	47	20	21	22	23	24	25	26	51	18	19	20	21	22	23	24	
39	25	26	27	28	29	30		23	24	25	26	27	28	29	48	27	28	29	30				52	25	26	27	28	29	30	31	
								30	31																						

Je note les sorties de mon bac noir

Jours de collecte

Sortez vos bacs LA VEILLE (à partir de 19h)

ADMR (Aide à domicile en milieu rural) :

18 rue Salvador Allende: 86400 CIVRAY

Tél. : 05 49 97 10 90

@ : info.associvray.fede86@admr.org

Les personnes à faibles revenus peuvent bénéficier d'aides alimentaires auprès :

- du Collectif alimentaire du civraisien, Mme Nadine BONNEAU, 07 68 20 61 33
- des Restos du cœur, Mme Agnès CRIQUET, 05 49 87 62 19

➔ renseignements à la mairie de Lizant

Les conseillers numériques :

CONSEILLER NUMÉRIQUE France services

Le numérique pour tous !
dans la Vienne

Faciliter l'usage d'Internet et rendre accessibles les outils numériques

Service gratuit

Les conseillers numériques vous accompagnent !

Opération soutenue par l'Etat dans le cadre du dispositif Conseiller numérique France Services - conseiller-numerique.gouv.fr

Appelez le 05 67 802 222 (coût d'un appel local)
pour connaître le conseiller numérique le plus proche de chez vous
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
(possibilité de laisser un message)

Après d'un conseiller numérique, j'apprends à devenir autonome pour :

Echanger avec mes proches

- Utiliser une messagerie électronique
- Utiliser un réseau social
- Passer un appel vidéo et partager des photos

Accompagner mon enfant

- Suivre la scolarité de mon enfant
- Sensibiliser aux usages numériques
- Me sensibiliser aux dangers du numérique

Chercher un emploi ou une formation

- Mener une recherche d'emploi en ligne
- Réaliser mon CV et le diffuser
- Découvrir les outils de recherche d'emploi

Réaliser mes démarches en ligne

- Naviguer sur les sites Internet des services publics
- Solliciter les administrations sur Internet

Prendre en main l'outil numérique

- Utiliser les outils bureautiques (traitement de texte, etc.)
- Connaitre les pratiques du numérique
- Adapter mon matériel à mes besoins

Utiliser les opportunités du numérique

- Déposer une annonce sur un site
- Utiliser des sites de commerce sur Internet
- Découvrir les outils pour s'ingérer le quotidien

Découvrir mon territoire

- Accéder à l'offre locale de soins
- Découvrir les transports en commun (etc.)
- Manifestation sur les activités culturelles

en accompagnement individuel

ou

en atelier collectif

Hauts de la Vienne

Val de Loire

Sauveterre

Neuville (de Fontenay)

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Châtelleraul

Châtelleraul

Poitiers

Indre-et-Loire

SIVOS

Indre-et-Loire

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

Grand Châtelleraul

Châtelleraul

TARIFS COMMUNAUX 2023 :

Concessions columbarium

pour 30 ans : 350 €

pour 50 ans : 450 €

Concessions cimetières (2.50 m²)

pour 30 ans : 80 € / m²

pour 50 ans : 110 € / m²

Taxe inhumation pour scellement d'une urne sur un monument funéraire : 300 €.

Tarifs valables dans le cadre d'une concession nouvelle, renouvellement de concession ou transfert de concession.

Restauration scolaire 2022-2023

Restauration avec tarif social applicable pour les enfants :

Tranche/Quotient familial (base CAF)	Tranche 1 0 - 800	Tranche 2 801 - 1200	Tranche 3 1201 - 1600	Tranche 4 > 1600
Tarifs	0.75 €	0.95 €	3.50 €	4.50 €

Tarif adulte

Repas adulte
3.50 €

Location salle des fêtes

	Du lundi au vendredi				Forfait mensuel	Forfait week-end		Forfait ménage / remise en état
	1 journée		A partir du 2ème jour et par jour			Commune	Hors commune	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune				
Utilisateur sans cuisine	70.00 €	100.00 €	60.00 €	80.00 €	100 € (maximum 8 séances d'activités par mois)	140.00 €	220.00 €	90.00 € (sera évalué au moment de l'état des lieux final)
Utilisateur avec cuisine	100.00 €	150.00 €	75.00 €	100.00 €		160.00 €	270.00 €	
Association	70.00 € (1 location gratuite/an)	140.00 €	60.00 €	75.00 €		130.00 € (1 location gratuite/an)	250.00 €	

Le paiement se fait par TIPI ou prélèvement.

Tarifs aire de stationnement camping-cars

Nombre de personnes	1	2
Forfait*	5.00 €	6 €

* Forfait incluant la taxe de séjour de 0.55 € par jour par personne de plus de 18 ans.

MEDICAL – SOCIAL

Les Consultations Externes du CH de RUFFEC

RADIOLOGIE SCANNER ECHOGRAPHIE MAMMOGRAPHIE

sur rendez-vous de 9 H 00 à 17 H 00 du Lundi au Vendredi ☎ 05.45.29.50.23

Dr MKINSI - Dr JORIO - TELERADIOLOGIE CH ANGOULEME - Dr JOYES (lundi)

CENTRE DE PÉRINATALITÉ - SUIVI DE GROSSESSE

GYNECOLOGIE sur rendez-vous de 9 H 00 à 17 H 00 ☎ 05.45.29.50.85

Dr DEMONDION Vendredi Dr DUVOUX Lundi Sage femme : Mme DUTHEIL - Mme RÉ
Mme HUBERT - Mme LIZOT

ADDICTOLOGIE ☎ 05.45.29.54.93

Dr TABUTEAU Mardi

Dr RIGAUD

LAJUBERTIE C. (Psychologue) Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

ACCES AUX SOINS DE SANTE (PASS) ☎ 05.45.29.54.93

Dr TABUTEAU Jeudi

BOYVAL AM. (IDE)

CONSULTATIONS SPÉCIALISÉES

CARDIOLOGIE	Dr LANDRAGIN Dr VIEYRES	mercredi matin 1 fois/mois mardi matin 1 fois/mois
DIABÈTE ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE	BOUVIER V. IDE	du lundi au vendredi
DIABÉTOLOGIE	Dr CHAMEAU-LAGARDE	mardi 2 fois par mois
DIÉTÉTIQUE	GUIGNOUARD S.	mardi après-midi & mercredi matin
GASTRO-ENTÉROLOGIE	Dr de BAYSER	vendredi
HYPNOSE MÉDICALE	CORMAU B. IDE GUYON C.M. Psychologue	mercredi
ORL	Dr SCHLEGEL	lundi & mercredi
ORTHOPÉDIE	Dr MULLER	jeudi matin
PLAIE ET CICATRISATION	BOUVIER V. IDE	du lundi au vendredi
PNEUMOLOGIE	Dr LAGRANGE	lundi après-midi
ALLERGOLOGIE	Dépistage apnée du sommeil Dr BARA	vendredi
RHUMATOLOGIE	Dr BORDE	mercredi
UROLOGIE	Dr GUILLAUME	jeudi
VASCULAIRE	Dr HIRSCH	mercredi après-midi 1 fois/mois
VISCÉRALE	Dr CANCEL Dr JACQUEMET	vendredi matin 1 lundi tous les 15 jours

ORTHOPTISTE

BLANLOEUIL M. laservision-angouleme.com

sur rendez-vous ☎ 06.76.95.93.98

Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD)

(VIH, hépatite B, C, IST)

☎ 05.45.24.42.84

FT OPC 314 A20

CH Ruffec Office Communication tel. 05.45.29.50.05

Janvier 2022

ARTISANS ET COMMERÇANTS

Boulangerie Pâtisserie
Rouffaud Frédéric
5 rue de la Maréchalerie
Tél.: 05 49 87 09 83
<https://www.facebook.com/Fredlaboulanges86/>

Traiteur
Florélie traiteur
Banquets, réceptions
4 lieu-dit Chez David
Tél.: 05 49 87 40 70 - 05 49 87 21 44
patricia.martin023@orange.fr

Bar - Pizzeria - Grill
Le Salamandre Bar
1 rue de la Maréchalerie
Tél.: 05 49 87 10 12
lesalamandrebar@orange.fr

Apiculteurs - produits de la ruche
Miellerie de Lizant
7, Chez Poton
Tél.: 06 32 30 17 18
www.mielleriedelizant.fr

Assistante maternelle
Rousseau Roseline
25, la Grande Barbatte
Tél.: 05 49 87 43 48

Assistante maternelle
Boutant Deborah
1, La Trière
Tél.: 06 74 46 66 33

Centre d'aide par le travail
ADAPEI86 - ESAT
17, le Cabeau
Tél.: 05 49 87 31 08
EsatLIZANT.ta@adapei86.fr

Famille d'accueil personnes âgées ou handicapées
Deschamps Agnès
4, Chez Moquerat
Tél.: 05 49 87 15 78
deschampsjeanmichel@sfr.fr

Entretien, remise en état espaces verts
Tous travaux jardinage
Garden Refresh
Geoffrey
Jardinier professionnel, services aux particuliers
La Manière
Tél.: 07 49 68 27 71
garden.refresh86@gmail.com

Centre équestre, écurie de propriétaires
Masso-kinésithérapie équine et canine
Lizonne Équitation
Les Boutiers
Tél.: 07 78 55 43 00
lizonneequitation@gmail.com

Entreprise travaux agricoles
ETA Trillaud
4, Chez Boulard
Tél.: 06 17 47 71 51

Silo coopérative agricole
OCEALIA
Boisseguin
Tél.: 05 49 87 43 52 - 06 62 47 31 77



Peintures extérieures & intérieures

Joyeux Stéphane

15, le Cabeau

Tél.: 05 49 87 27 92

Massage, bien être, réflexologie plantaire

Soins énergétiques, Reiki Usui

Relax et Vous

Cendrine Laire

Relaxologue et Reflexologue certifiée

Sur rendez-vous : 06 11 09 21 61

Imprimerie

Imprimerie HTF

Bois Traînard

Tél.: 06 05 65 82 18

michel@imprimeriehtf.fr

www.imprimeriehtf.fr

Astrologie créative, Tarots, Art-thérapie

Valérie Senié

Tél.: 06 52 70 80 21

astrocreative@valeriesenie.fr

Gîte de la Manière

12 la Manière

Tél.: 06 88 81 87 08

Gîte de La Renarde

86400 Lizant

Électricité générale - chauffage électrique

Audonnet Thomas

12, rue du 8 mai 1945

Tél.: 06 89 90 01 59

audonnet.thomas@gmail.com

Brocante - débarras

Lulu Brocs

7, les Brandes

Tél.: 06 37 76 60 78 - 06 15 88 55 70

Lucie.elias@club-internet.fr

Gîte Le Petit Ru

2 rue de la Maréchalerie

Centrale de réservation: 05 49 37 19 77

Exploitations agricoles:

GAEC de la Renarde

EARL de l'Emarière

Mme Lanaud Véronique

M. Masseron François

Gîte Rose Garden Cottage

7, chez Moquerat

Tél.: 05 49 87 52 23

Si vous souhaitez figurer dans le prochain bulletin municipal ou sur notre prochain site internet, merci de vous rapprocher de la mairie.

LIZANT SE REFAIT UNE BEAUTE



- Peinture des grilles du cimetière
- Broyage des végétaux
- Trottoirs du bourg (1ere tranche)
- Aménagement fontaine Cellier

- Peinture des bancs
- Nettoyage du monument aux morts
- Abris bus des Brandes
- Travaux du logement de l'école en cours



LE COIN DES ASSOCIATIONS

ACCA

Notre Assemblée Générale a eu lieu le 26 Juin dernier. La composition du conseil d'administration de l'ACCA est la suivante :

Jean-Claude CORDEAU, Dominique LANAUD, Patrick TESSERAULT, David CORDEAU, Pascal GRAVE, Didier GRENET.

Avec la répartition suivante pour le bureau :

Président : Jean-Claude CORDEAU

Vice Président : Dominique LANAUD

Secrétaire : Patrick TESSERAULT

Trésorier : David CORDEAU

La chasse à LIZANT :

Lizant possède un territoire où nos chasseurs ont la possibilité de trouver les espèces suivantes : lapins, lièvres, renards, perdrix, faisans, bécasses, pigeons, chevreuils et sangliers.

Il est à noter que, pour certaines espèces, la Fédération de chasse attribue des bracelets :

Pour exemple, en ce qui concerne le lièvre, chaque chasseur, lors de la remise de sa carte de sociétaire, se voit délivrer un bracelet, avec cependant, pour l'année 2021/2022, un quota maximum de 33 lièvres à prélever pour l'ensemble de l'ACCA.

Pour le chevreuil, le plan de chasse est triennal.

En ce qui concerne le sanglier, l'achat de bracelets se fait auprès de la Fédération en

fonction de la présence de cette espèce sur le territoire.

Ainsi, sur la même saison 2021/2022, pour le plan de chasse grand gibier, ont été prélevés 14 chevreuils et 8 sangliers.

Il est à noter également que l'ACCA a effectué dans la saison 6 lâchers de petits gibiers à plumes (perdrix et faisans).

Une journée de battue mémorable avec prélèvements de 2 sangliers dont un de 133 kgs.



Agenda de l'ACCA :

En Novembre 2022, nous avons organisé une choucroute où une centaine de personnes (chasseurs et non chasseurs) avait répondu à cette manifestation et nous les en remercions vivement.

Notre **traditionnel banquet aura lieu le 15 Avril 2023** à la Salle des Fêtes « L'Eau Vive » de LIZANT. Amis chasseurs et non chasseurs, nous espérons vous y voir nombreux.

GYM FORM LIZANT ST GAUDENT



Une nouvelle saison a débuté en septembre.

Saison au cours de laquelle nous vous proposons plusieurs activités variées : gym, renforcement musculaire, step, stretching, cours collectifs, yoga. Les séances sont animées par notre monitrice Maryse Quintard.

Envie de reprendre une activité physique ? Alors n'hésitez pas et venez nous retrouver :

- Le mardi à Lizant de 17h30 à 18h30 pour la gym douce
de 20h30 à 21h30 pour la gym tonique
- Le vendredi à St Gaudent de 11h00 à 12h00 pour « détente et bien-être »

Nos projets pour l'année 2022/2023 sont :

- Participation à la brocante de Lizant le 18 septembre 2022 : les ventes réalisées étaient au profit de l'association.
- Randonnée pédestre le dimanche 16 octobre : les randonneurs et le soleil étaient au rendez-vous pour parcourir les chemins lizantais. Belle réussite !
- Randonnée pédestre et VTT le dimanche 12 mars 2023 : nous comptons sur vous !

Ces manifestations contribuent au bon fonctionnement de notre association

Bureau :

Présidente : Céline LAFOND

Secrétaire : Mathilde DROUET

Contact: Céline LAFOND – 05 49 87 78 03

Vice-présidente : Henriette RIVAUD

Trésorière : Fabienne PUISSESSEAU



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Cette année 2022/2023 s'annonce pleine d'actions pour l'Association de Parents d'Elèves du RPI LIZANT/VOULÊME « Les Malins Petits Canards ». Son bureau administratif est constitué de : Mme ROSSERO Aurélie (présidente de l'association) ainsi que de Mme REUSE Cholé (trésorière), Mme BONIN Pauline (vice-secrétaire) et Mme BOUTET Mannaïck (secrétaire).



Mais elles ne sont pas seules ! L'association des Parents d'élèves LIZANT/VOULEME a le plaisir et la chance de pouvoir compter sur une commune dynamique et investie.

En effet cette année, c'est près de **500 personnes** qui nous ont fait l'honneur de se retrouver autour de la fête d'HALLOWEEN traditionnelle du village. L'APE tient à remercier grandement : la municipalité, les associations partenaires ainsi que les habitants pour leur investissement, tant dans l'organisation que pour leur aide apportée lors du déroulement de cet évènement particulièrement attendu.

D'autres manifestations sont prévues en 2023 comme le Carnaval et la Kermesse des écoles. L'APE est fière de savoir qu'elle pourra compter sur les municipalités ainsi que sur les membres actifs, le corps enseignant, bénévoles de l'association mais aussi sur l'ensembles des habitants qui suivent et soutiennent les projets de nos écoles rurales.

Cette année l'école de LIZANT compte 13 élèves en maternelle et accueille une nouvelle enseignante très investie : Mme AVIGNON Laetitia.

Une équipe fidèle l'accompagne : Elodie (Atsem) Annick (bus et cantine) Marie-Claire (Cantine)

25 élèves du RPI sont scolarisés à VOULÊME (Ce1 au Cm2) avec la venue d'une nouvelle institutrice, qui nous fait une grande joie de faire son 1^{er} poste dans notre école de primaire : Mme SAMSON Alizée. Elle rejoint l'équipe Annette (cantine) et Claudine (garderie)

L'association des Parents d'Elèves leur souhaite la bienvenue, une belle année scolaire à tous, pleine de nouveaux projets auxquelles elle sera ravie de participer pour aider à leur réalisation.



N'hésitez pas à vous tenir informé sur l'actualité de L'APE Les Malins Petits Canards sur son compte Facebook et/ou à contacter via apelizantvouleme@outlook.fr

ECOLE MATERNELLE DE LIZANT

Madame AVIGNON Laëticia été nommée Directrice de l'école de Lizant au 1^{er} septembre 2022. Elle est également enseignante de la classe de maternelle. L'école compte 15 élèves, qui ont fait leur rentrée à l'école de Lizant, deux élèves un PS et un GS ont quitté l'école début octobre. La classe compte désormais 2 PS, 7 MS, 4 GS et 2 élèves de TPS doivent arriver en janvier 2023

Laëticia Avignon est aidée d'Elodie Frétier, ATSEM, de Marie-Claire Maillard, cantinière et elle s'occupe également de la garderie du matin et Annick Bouroumeau, elle aide au bus et aussi à la surveillance de la cantine et dans la cour le midi.

Présentation des projets pédagogiques de l'année

- Sortie de proximité : randonnée jusqu'au parc, découverte du bourg de Lizant.
- Semaine du goût :
Après-midi fabrication de pains, chocolatinnes et croissants avec le boulanger de Lizant.
- Challenge 2024 secondes : Octobre « sans les mains » à deux : distance à faire dans la cour par 2 avec un ballon : 3 kms 130 en 2024 secondes.
Novembre : Balle au pied / 3 élèves espacés de 2,3,4 m doivent se passer la balle/ compter les distances faites par chaque groupe en 2024 secondes.
- USEP : Adhésion et inscription à une rencontre courir /sauter /lancer avec pour binôme l'école de Brux 17 PS/MS. Rencontre qui doit se faire au printemps.
- Rencontre avec un auteur/autrice/illustrateur/trice :
Dans le cadre du salon de Champagne mouton, *the place to lire 2023*, rencontre en classe en juin avec des auteurs/autrices en partenariat avec la librairie *Livres et Vous* à Ruffec.
- OCCE86-Prix littéraire Janusz Korczak : les enfants dans la guerre.
3 livres : le nuage bleu, Flon Flon et Musette et J'ai vu un magnifique oiseau
Après lecture des livres, les enfants votent individuellement (1 enfant = 1 voix) pour le livre de leur choix. Chaque enseignant remplit un bulletin de vote sur lequel il indique le nombre de voix obtenues pour chaque livre. **Ce vote sera réalisé via un questionnaire en ligne au plus tard le 30 Avril.** Le résultat final du vote est obtenu par l'addition de l'ensemble des voix des classes participantes acquises pour chacun des ouvrages. L'annonce du lauréat a lieu lors d'une cérémonie en présence – en général – de l'auteur lauréat qui découvre à cette occasion ses jeunes lecteurs.

- Ecole et cinéma à Civray : 2 visionnages au mois de janvier et un autre entre avril et mai pour tout le cycle 1. Petites projections pour découvrir le cinéma.

- Sortie à La Rochelle : projet à l'étude sur 2 journées en mai ou juin.

Train au départ de Saint Saviol.

Visite de l'aquarium de La Rochelle avec un atelier découverte : « du bout des doigts, explore l'océan », visite d'un parc animalier, visite de La Rochelle et utilisation de divers moyens de transports.

Remerciements à la mairie et aux parents bénévoles de l'APE pour leur soutien financier et humains.



Laëticia AVIGNON

Joyeux Noël

Très bonne année !!



AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE LIZANT

Manifestations pour 2023

Cela fait 21 ans que notre Association grâce aux efforts de tous, continue son « petit bonhomme de chemin », en espérant qu'elle continuera encore quelques années.

Lors de notre Assemblée Générale, nous avons procédé au renouvellement de notre bureau, en remerciant tous ceux et celles ayant participé depuis 2001 grâce au dynamisme de tous et surtout l'envie de maintenir le contact avec tous nos adhérents.

Voici la composition du bureau :

Présidente : L'HERMITE Michèle,

Vice-Président : RIVAUD Bernadette,

Secrétaire: D'ORGEVAL Bénédicte,

Secrétaire Adjointe : ARTAUD Dominique,

Trésorière : LARGEAU Maryline,

Trésorière Adjointe : LUCAZEAU Liliane

Plus membres actifs au nombre de 10 : BONNET Roger, BRUN Gilbert, GUILMAIN Danielle, LARGEAU Roland, LETANG Danièle, LETANG Jean, MORISSET Jean-Michel, QUINTREL Jeanine, SEFTEN Mireille, TEXEREAU Michèle.

Toutes personnes intéressées par notre Association, peuvent l'intégrer en cours d'année. Pour ce faire contacter : Madame L'HERMITE Michèle au 05.49.87.31.43.

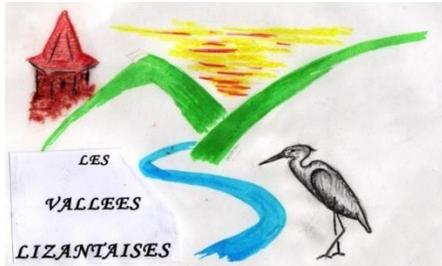
Nos prochaines activités pour 2023 :

- ❖ **Après-midi culturelle prévu le Dimanche 19 Mars,**
- ❖ **Rassemblement prévu le Dimanche 14 Mai.**

La Présidente,

Michèle L'HERMITE

LES VALLEES LIZANTAISES



Les Vallées Lizantaises

Mairie le Bourg 86400 LIZANT

Tél : 06 70 09 79 17

Nous contacter par mail : les-vallees.lizantaises@laposte.net

BUREAU : Présidente : Brigitte ARLOT, Secrétaire : Lysiane MASSE, Trésorier : Jean Yves MASSE, Trésorier adjoint : Patrice ARLOT.

L'association « Les Vallées Lizantaises » invite les habitants de Lizant, leurs voisins, leurs amis, et les visiteurs à découvrir ou redécouvrir le patrimoine naturel de notre commune lors de sorties à thème et d'événements. La diversité des thèmes abordés attire une cinquantaine d'adhérents chaque année. Chacun s'étonne et s'enrichit des découvertes du biotope des belles vallées du Cornac, du Cibiou et de la Sonnette.



C'est avec beaucoup de plaisir que notre association a pu retrouver ses activités cette année 2022. La qualité de la prestation de nos intervenants, le soleil et les découvertes de notre belle campagne lizantaise, ont ravi les participants.

- **Samedi 2 avril 2022 – 9h15-12h, aire de loisirs de Lizant : « La formation des sols de nos vallées »** La Vienne occupe l'emplacement de l'ancienne dépression qui séparait le Massif central du Massif armoricain. Elle est qualifiée « Seuil du Poitou ». C'est le point de jonction entre le Nord et le Midi. On peut remarquer que les terres rouges à châtaigniers de Lizant cèdent, par endroit, la place à des sols calcaires d'origine marine car à l'ère secondaire le bassin aquitain, comme le bassin parisien, a été deux fois envahi par la mer. Remontant à moins de 230 millions d'années, Philippe Largeau de l'association Feel Nature nous a comblés d'anecdotes géologiques et de leurs conséquences sur la diversité du monde vivant dans nos vallées.
- **Samedi 21 mai 2022 : 14h15- 18h, aire de loisirs de Lizant : Balade « L'Écologie des forêts »** Christian Deconchat, ancien forestier à l'Office National des Forêts, a partagé sa passion en nous amenant à observer différemment le bois des Maisonnettes : reconnaître les différentes essences, considérer la vie du sous-sol forestier, découvrir l'utilité des bois morts, prendre conscience du rôle régulateur des bois et forêts sur la ressource en eau.



Les questions et les réponses se sont enchaînées révélant un équilibre fragilisé par le changement climatique !

La fin de l'été et l'automne sont arrivés et nous avons repris nos balades sur le thème « Raconte-moi une plante » ! Animation en 3 séances : Reconnaître une plante commune, découvrir ses usages, fabriquer, créer, cuisiner ou dessiner avec cette plante, animée par Elen Lepage de l'association Vienne Nature

- **Samedi 03 septembre 2022 - 14h15- 17h30, aire de loisirs de Lizant : « Raconte-moi le lierre ! »**. Cette plante grimpante très répandue a souvent, à tort, mauvaise réputation ! Au bout de 4 heures d'échanges, d'observation, d'utilisation de la plante, nos participants se sont réconciliés avec cette plante

aux multiples usages. Une plante qui a traversé des millions d'années depuis le crétacé en s'adaptant aux grands changements climatiques. Le lierre joue un rôle régulateur thermique protégeant les troncs des arbres des trop grandes et néfastes variations de température. Nous l'avons utilisé pour construire de jolies mangeoires et réaliser des photos originales avec la technique du cyanotype.

- **Vendredi 23 septembre 2022 – 18h-20h30 : aire de loisirs de Lizant : « Raconte-moi le plantain ! »**, une plante que l'on mange et qui peut aussi nous soigner ! Mais ce sont ses vertus médicinales qui ont retenu notre attention. Le plantain majeur ou le plantain lancéolé montrent des effets anti-inflammatoires, anti-allergiques, antispasmodiques et anti-microbiens particulièrement intéressants. Nous apprenons également qu'on peut le déguster en salade. Nous sommes tous repartis avec un baume de plantain très utile pour soulager les piqures d'insectes.
- **Samedi 15 octobre 2022 - 14h15- 17h30, Salle des fêtes de Lizant : « Raconte-moi l'ortie ! »** Bien que très connue, nous nous sommes attelés à vraiment la connaître. Le toucher, l'odorat et le goût ont été les sens mis à l'honneur. Avant tout, pour se familiariser avec l'ortie, il faut apprendre à la ramasser à mains nues, sans se piquer. Tout le monde a essayé, mais avec les gants c'est bien plus rapide. Se classant dans les plantes ou fruits les plus riches en Vitamine C, l'ortie est une véritable alliée en tisane, en tarte ou en potage, pour booster ses défenses immunitaires. Par ailleurs, sa fibre a servi à faire des tissus. La réhabilitation de cette filière textile apparaît comme une piste d'avenir. Dans ce domaine les recherches et innovations vont bon train. L'après-midi s'est clôturé avec la projection du film « L'ortie, fée de la résistance ! » de Perrine Bertrand et d'un apéro-dinatoire.

2023 ?

Les membres du Conseil d'administration se réduisent comme une peau de chagrin. La relève est difficile.

Vous, les habitants de Lizant, vous semble-il intéressant d'avoir une association telle que « Les Vallées Lizantaises » sur la commune ? Si oui, venez à notre assemblée générale extraordinaire à laquelle se posera la question de sa continuité ! Elle sera suivie de l'assemblée générale ordinaire :

Le vendredi 6 janvier à 18h à la salle de la mairie de Lizant.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Dates et manifestations communiquées sous réserve de modification

15/01/2023	vœux du Maire
11/02/2023	carnaval organisé par l'APE
25 ou 26/02/2023	sortie organisée par Les Vallées Lizantaises, thème à définir
12/03/2023	randonnée pédestre, VTT organisée par Gym Form
19/03/2023	après-midi culturel organisé par l'amicale des Anciens Elèves
26/03/2023	sortie organisée par Les Vallées Lizantaises, thème à définir
25/04/2023	banquet de chasse organisé par l'ACCA
23/04/2023	fête des plantes organisée par l'Amicale Lizantaise
08/05/2023	rassemblement au monument aux morts suivi d'un repas
14/05/2023	rassemblement de l'amicale des Anciens Elèves
20/05/2023	marché de producteur organisé par les Amis des Animaux
03/06/2023	fête communale, repas, buvette, feu d'artifice, bal – il a été décidé d'avancer cette manifestation afin de pallier aux contraintes sécheresse ou autre connues ces dernières années – buvette et repas tenus par les associations, apéritif, feu d'artifice, soirée dansante offerts par la municipalité.
17/06/2023	repas moules frites organisé par l'Amicale Lizantaise
17/09/2023	brocante organisé par l'Amicale Lizantaise
15/10/2023	randonnée pédestre organisée par Gym Form
31/10/2023	journée Halloween organisée par l'APE
11/11/2023	rassemblement au monument aux morts suivi d'un repas
18/11/2023	repas choucroute organisé par l'ACCA
26/11/2023	marché de Noël organisé par l'APE
05/12/2023	rassemblement au monument aux morts

Calendrier Association Amicale des Anciens Elèves de Lizant

Jeux de société (belote, dominos, scrabble...)

Salle de réunion de la Mairie - 1 rue des Ecoliers - 86400 Lizant

Mercredi 14h30	Vendredi 20h30	Mercredi 14h30	Vendredi 20h30
11-janv.-23	6-janv.-23	5-avr.-23	14-avr.-23
25-janv.-23	20-janv.-23	19-avr.-23	28-avr.-23
8-févr.-23	3-févr.-23	03-mai-23	12-mai-23
22-févr.-23	17-févr.-23	17-mai-23	26-mai-23
08-mars-23	03-mars-23	31-mai-23	
22-mars-23	17-mars-23	Consignes : n'hésitez pas à apporter vos jeux.	
	31-mars-23		

COMMUNAUTE LOCALE DES PAROISSES

de Lizant, Saint-Gaudent, Saint-Macoux, Saint-Saviol et Voulême

Encore une année particulière qui vient de se terminer. Une année rythmée par des conditions climatiques qui prêtent réflexion. Même si cela a bousculé un peu nos habitudes, la vie ecclésiastique ne s'arrête pas pour autant, l'espérance qui nous porte n'accepte pas de temps mort.

Depuis le mois de septembre, les seront réduits afin de faire vivre toutes les églises de notre fraternité, ce qu'il en résulte, qu'il n'y aura à Lizant, qu'un office tous les 8 samedi, à 18h00 (à partir du 10 décembre).

Une année marquée par un nouveau bouleversement dans notre fraternité par l'achat d'un nouveau presbytère à Civray qui se situe 13 rue du pont des barres. Quelques travaux d'aménagements sont en cours afin que le père Mathias puisse rapidement en prendre possession et avoir un logement digne de ce nom.

Notre « mission » reste la même. L'église et ses serviteurs restent à l'écoute de vos attentes et de vos demandes. Dans ce monde plein d'interrogations, il est peut-être bon de se rappeler que l'éducation religieuse et que la parole de DIEU sont toujours dispensées. N'hésitez pas à pousser la porte de votre église, nous sommes là pour vous accueillir.

Fraternellement,

L'équipe d'animation locale.

Prêtre : Père Mathias KOUYO

Tel. 05 49 87 00 90

Délégué pastoral : Denis QUENTIER

Tel. 06 81 32 68 36

ZOOM SUR L'ARBRE DE LA LIBERTE

En mars 1989, une délibération avait été prise par le Conseil Municipal de l'époque afin de planter un arbre de la Liberté. Celui-ci, un tilleul argenté, a bien grandi. Il est situé à côté de l'atelier communal.

A l'époque, les enfants de l'école avaient écrit de petits mots qui ont été enterrés au pied de l'arbre afin de transmettre un témoignage pour les futures générations.



Pour rappel, l'arbre de la liberté est un symbole de la liberté, depuis la période de la Révolution française. Il symbolise l'arbre de la vie, la continuité, la croissance, la force et la puissance. Il est devenu au cours du XIXe siècle un des symboles de la République

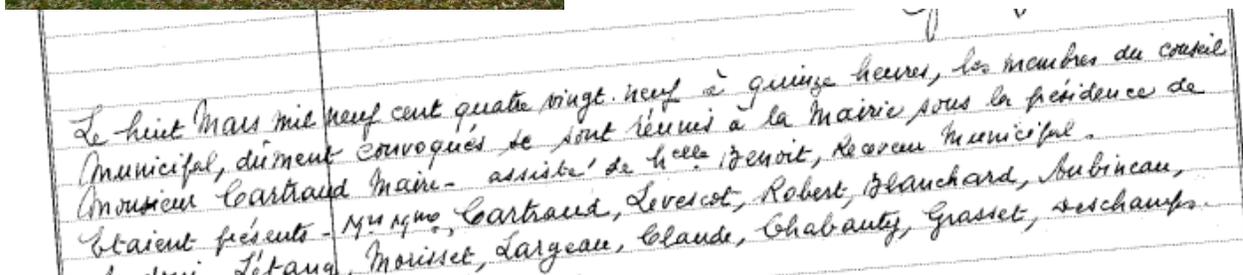
française avec la Marianne ou la semeuse. Il figure depuis 1999 sur les pièces françaises d'un euro et de deux euros.



Plantés, en général dans l'endroit le plus fréquenté, le plus apparent d'une localité, comme signes de joie et symboles d'affranchissement, ces végétaux devaient grandir avec les institutions nouvelles.

La plantation des arbres de la liberté se faisait avec une grande solennité, toujours accompagnée de cérémonies et de réjouissances populaires auxquelles prenaient part autant les villageois que les autorités.

Source Wikipedia



MR YVES CHAUVIGNE, UN PASSIONNE DE GEOLOGIE

Mr Yves Chauvigné réside d'Enfaye et est un membre actif de l'Association Charentaise de Géologie située à Courcôme (Charente).

Avec l'aide d'un autre passionné, ils contribuent à promouvoir les sciences et l'histoire de la Terre. Cette association est ouverte aux jeunes de 7 à 77 ans ! Elle a pour but d'organiser des animations (milieu scolaire notamment): recherches sur le terrain, nettoyage en atelier, identifications, expositions diverses. Elle a également la volonté de transmettre, de contacts, de partages et d'échanges. L'association est membre actif de la Fédération Française de Minéralogie et de Paléontologie.

Mr Yves Chauvigné possède à son domicile, une pièce de sa maison dédiée à sa passion. Il a pour projet de créer un petit musée sur la commune afin de faire partager sa collection

de minéraux et fossiles. Si vous passez par ce charmant petit village, arrêtez-vous, il sera ravi de vous montrer sa collection et partager ses connaissances !



DISPOSITIF PREVENTION CITOYENNE

Ce dispositif permet d'associer les habitants de la commune à l'action des forces de sécurité pour lutter contre la délinquance et les incivilités.

Des référents de quartier bénévoles vont faire vivre cette participation citoyenne.

EN QUOI CONSISTE CE DISPOSITIF ?

Le dispositif est basé sur le principe du volontariat des riverains. Son application concrète se traduit par tout signalement de quelque chose d'anormal chez un voisin absent, d'un évènement inhabituel et suspect dans le quartier ou sur la voie publique, avec les moyens modernes de communication afin de renseigner rapidement les forces de sécurité. Ce

dispositif de participation citoyenne ne se substitue pas à l'action de la gendarmerie Nationale.



QUEL EST LE BUT DU DISPOSITIF ?

Le but du dispositif est de former un maillage de personnes volontaires dans l'ensemble des villages afin d'assurer une vigilance passive dans le respect de la vie privée des concitoyens sur des déplacements ou comportements suspects et ainsi diminuer les cambriolages, actes de

délinquance ou agressions.

L'idée est de bien se protéger les uns les autres.

RECUEIL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 20 janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIZANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GAUTHIER, Maire.

Date de convocation : 20 janvier 2022

Présents : Jean-Claude GAUTHIER, Danièle BOIREAU, Francis AUBINEAU, Gaëlle FONTENEAU, Pierre JOSSE, Emmanuel VERGNAUD, Jeanine RODIER, Sandra BELLOIR, Xavier THUAULT, Dominique ARTAUD.

Absent : Gaëtan PANISSAUD.

Secrétaire de séance : Danièle BOIREAU.

CONVENTION FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE DE COMMUNESVENTE DU GODET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'aménagement de «**la Voie communale N° 4 et et la Rue des Fours à Chaux** (Voies communales classées d'intérêt communautaire) qui font l'objet du programme de travaux «**2021**».

Les chantiers envisagés comprennent certaines natures de travaux liées à la bande de roulement, qui relèvent exclusivement de la compétence de la Communauté de Communes, mais pour lesquelles la technique des enrobés peut être retenue sur une voirie précédemment revêtue en enduit à la condition qu'une participation de la commune soit prévue sous forme d'un fonds de concours couvrant 50% du coût de cette prestation.

Monsieur le Maire propose donc d'allouer un fonds de concours à la Communauté de Communes des Pays Civraisien et Charlois, pour l'année «**2021**», et conformément à l'article L. 5214-16 V du C.G.C.T. :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte pour l'aménagement de «**la Voie communale N° 4 et et la Rue des Fours à Chaux** le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes,
- Approuve le budget de l'opération d'un montant à charge communale évalué à «**4 313.22€ HT.**»;
- Charge Monsieur le Maire et l'autorise à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR LES CONSEILLERS NUMERIQUES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des conseillers numériques, délégués par la communauté de Communes du Civraisien en Poitou sont à la disposition du public ; la commune mettant à leur disposition des locaux pour cette activité. Une convention de mise à disposition doit être signée avec le Président de la Communauté de Communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- Accepte la convention de mise à disposition de la salle polyvalente du 31 janvier 2022 au 31 août 2023
- Charge Monsieur le Maire et l'autorise à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.
-

TARIFS CONCESSION CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs appliqués depuis le 1^{er} Janvier 2018 dans le cimetière communal.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022, à savoir :

- Concessions cimetièrè :
 - Pour une durée de 30 ans : 80,00 € le m²
 - Pour une durée de 50 ans : 110,00 € le m²
- Espace cinéraire (colombarium) :
 - Pour une durée de 30 ans : 350,00 €
 - Pour une durée de 50 ans : 450,00 €
- Espace cinéraire :
 - Pour une durée de 30 ans : 350,00 €
 - Pour une durée de 50 ans : 450,00 €
- Taxe d'inhumation pour le scellement d'une urne sur un monument funéraire : 300,00 €.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE

Monsieur le Maire propose de réviser les prix de locations de la salle polyvalente. Les tarifs délibérés le six décembre 2018 pour une application au 1^{er} janvier 2019 sont :

	Du lundi au vendredi				Forfait week-end	
	1 journée		A partir du 2 ^{ème} jour et par jou		Commune	Hors commune
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune		
Utilisateur Sans cuisine	70,00 €	100,00 €	60,00 €	80,00 €	140,00 €	220,00 €
Utilisateur Avec cuisine	100,00 €	150,00 €	75,00 €	100,00 €	160,00 €	270,00 €
Association	70,00 €	140,00 €	60,00 €	75,00 €	130,00 €	250,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- De maintenir les tarifs actuels.

FOURNITURE DES REPAS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le départ en retraite de Mme Baluteau, responsable de la restauration scolaire. Après avoir contacté la mairie de Civray, il est possible de se faire livrer les repas par le restaurant scolaire de Civray.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte la convention avec la commune de Civray,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.



SEANCE DU 3 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 3 mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIZANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GAUTHIER, Maire.

Date de convocation : 25 février 2022

Présents : Jean-Claude GAUTHIER, Danièle BOIREAU, Francis AUBINEAU, Gaëlle FONTENEAU, Pierre JOSSE, Emmanuel VERGNAUD, Jeanine RODIER, Dominique ARTAUD.

Absents : Gaëtan PANISSAUD, Sandra BELLOIR, Xavier THUAULT.

Secrétaire de séance : Danièle BOIREAU.

DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 623 – PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUE

Mr le Maire indique au conseil municipal qu'il faut prendre une délibération justifiant les dépenses imputées au compte 623.

Il propose au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles ou touristiques et les diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inauguration
- Les frais de restauration des élus ou des employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'évènements ponctuels,
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, fin d'année, départs, récompenses sportives, culturelles, concours, militaires ou lors de réceptions officielles,
- Les feux d'artifice, concerts, animations, sonorisations,
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » dans la limite des crédits repris au budget communal.

MODIFICATION STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mr le Maire indique au Conseil Municipal :

- que les statuts de la communauté de communes ne prévoient pas actuellement la possibilité pour la communauté de réaliser des prestations de service pour des personnes morales autres que ses communes membres conformément à la réglementation.
- que la mise en œuvre de l'habilitation suppose comme toute modification statutaire de l'EPCI par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale
- que la rédaction envisagée pour compléter la liste des compétences facultatives des statuts communautaires pourrait prendre la forme suivante :
« Dans la limite de ses compétences et dans les conditions définies par convention entre la Communauté de Communes et les communes concernées, qu'elles soient membres ou extérieures au territoire communautaire, ainsi que les autres personnes publiques du territoire, et le cas échéant avec tout EPCI, ou autres entités publiques hors territoire communautaire, la Communauté de communes pourra exercer pour le compte d'une de ces entités publiques lorsque la réglementation le permettra, des études, missions ou gestion de services.

À titre de précision, la convention de prestations de service pourra porter de manière non exhaustive sur :

- La mise à disposition de moyens pour la réalisation de travaux de voirie en régie directe pour le compte d'entités non communautaires dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie communautaire comme le syndicat Eaux de Vienne.
- La mise à disposition de moyens pour la réalisation de prestations d'ateliers et de représentations musicales de l'école intercommunale La Cendille à destination de communes membres ou extérieures au territoire communautaire ainsi que les autres personnes publiques du territoire, et le cas échéant avec tout EPCI, ou autres entités publiques hors territoire communautaire.

Ces interventions se feront donc dans le prolongement de l'exercice des compétences communautaires et donneront lieu à une facturation spécifique dans des conditions définies par la convention sus visée.



Toute convention de prestation de service à titre onéreux hors du périmètre de la Communauté de Communes sera soumise le cas échéant aux règles de la commande publique. ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou comme indiqué précédemment.

SUBVENTIONS 2022

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux associations pour l'année 2022 :

En raison de la Covid 19 et à titre exceptionnel, le conseil municipal décide d'octroyer les subventions suivantes aux associations ci-dessous :

A.D.M.R. de Civray	400,00 €
Soutien Urgence à l'Hôpital de Ruffec	400,00 €
Secours Populaire de Civray	200,00 €
Collectif alimentaire de Civray	900,00 €
Ecole de Musique	50,00 €
Association de Pétanque de CIVRAY	50,00 €

Le conseil municipal diffère aux demandes effectuées par les autres associations. Les subventions seront accordées au vu des projets présentés.

VENTE TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de M.Francis KRIEGER demeurant 2, Chez David à Lizant, qui souhaite acquérir une parcelle de terrain appartenant à la commune.

Cette parcelle située à côté de sa propriété est cadastrée C 165 et a une contenance de 650 m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Accepte de vente à M. Francis KRIEGER la parcelle C 165 d'une contenance de 650 m² au tarif de 0.073 € le m², soit 47,45 €.
- Charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches pour la réalisation de cette vente.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente de cette parcelle.

CONTRAT VACATAIRE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer les tâches de préparation du budget et du secrétariat, pour la période du **1er avril au 30 juin 2022**. Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire brut de **17,27 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide la création d'un contrat aux conditions ci-dessus. Il charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette création.

POINT LUMINEUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de SOREGIES, pour l'installation d'un point lumineux au Lieu-dit « la Maison Neuve ». Cette proposition est d'un montant de 852,61 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à ces travaux.
- Dit que cette dépense sera inscrite au Budget 2022.

ADHESION AU FREDON

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne pour une adhésion à leur fédération.

Cette adhésion permet aux habitants de Lizant de bénéficier d'un tarif préférentiel pour la destruction des nids de frelons.



Le Conseil Municipal accepte d'adhérer pour la somme de 50 € à la Fédération FREDON et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette adhésion.

QUESTIONS DIVERSES

La journée « Chemins » se déroulera le 23 mars 2022

La fête communale sera le 13 août 2022.

Prochaine réunion : 31 mars 2022

Le Maire,

Les conseillers municipaux,

SEANCE DU 31 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 31 mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIZANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GAUTHIER, Maire.

Date de convocation : 25 Mars 2022

Présents : Jean-Claude GAUTHIER, Danièle BOIREAU, Francis AUBINEAU, Gaëlle FONTENEAU, Pierre JOSSE, Emmanuel VERGNAUD, Jeanine RODIER, Dominique ARTAUD.

Absent : Gaëtan PANISSAUD, Sandra BELLOIR, Xavier THUAULT.

Secrétaire de séance : Danièle BOIREAU.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux qui avaient été votés en 2021 :

- Taxe foncière bâti 29,08 %
- Taxe foncière non bâti 30,72 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de voter les taxes suivantes pour 2022 :

- **Taxe foncière bâti 29,08 %**
- **Taxe foncière non bâti 30,72 %**

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif est approuvé avec les résultats suivants :

• Balance de fonctionnement	291 838,20 €
• Balance d'investissement	- 25 535,15 €
• Reste à réaliser en dépenses d'investissement	10 700,00 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

• <u>Fonctionnement</u>	
1068	36 235,15 €
002	255 603,05 €
• <u>Investissement</u>	
001 (déficit)	25 535,15 €

VOTE DU BUDGET 2022

Le conseil municipal, après présentation et délibération, vote le budget 2022 avec les montants suivants en dépenses et recettes :

• Fonctionnement	553 403,05 €
• Investissement	221 285,20 €

FONGIBILITE DES CREDITS

Mr le Maire présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 6 Septembre 2021, le conseil municipal a délibéré sur la mise en œuvre de la nomenclature M57 abrégée pour le vote des budgets communaux suivants : budget principal, budget annexe « Lotissement Buisson Lévêque ». La mise en œuvre de cette nomenclature budgétaire et comptable permet de mettre en place un assouplissement de gestion encadré des virements de crédits entre chapitres budgétaires.

1 - Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire

informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait notamment d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité. Un tableau retraçant ces mouvements serait alors présenté au conseil municipal le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité

- Autorise le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- Autorise le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

SUBVENTION ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le vote des subventions aux associations pour l'année 2022.

Renseignements pris, il y a lieu de revoir la subvention versée à l'école de musique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter une subvention complémentaire de 50 € pour l'école de musique.

SUBVENTION ONAC – RENOVATION MONUMENT AUX MORTS

Mr le Maire indique au conseil municipal que le Monument aux Morts a besoin d'être rénové et que les travaux se montent à 3 850,00 € HT.

Il est possible d'obtenir une subvention de 30 % du HT de l'ONAC pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la réalisation des travaux pour 3 850,00 € HT
- Charge Mr le Maire de demander une subvention de 30% du montant HT soit 1 155,00 € auprès de l'ONAC



- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Elections présidentielles : *Président Jean-Claude Gauthier / Suppléant Danièle BOIREAU*
 - Bureau de vote du 10 Avril
 - 8h – 12h = Pierre Josse, Dominique Artaud
 - 12h – 15h = Sandra Belloir, Xavier Thuault
 - 15h – 19h = Jeanine Rodier, Gaëlle Fonteneau
 - Bureau de vote du 24 Avril
 - 8h – 12h = Jeanine Rodier, Dominique Artaud
 - 12h – 15h = Sandra Belloir, Xavier Thuault
 - 15h – 19h = Pierre Josse, Francis Aubineau
- Demande faite par Mme Dupont pour la plantation d'un arbre = OK à l'automne
- Journée Ruisseau = 30 Avril 2022 au matin
- Réunion site = Prévoir une réunion avec l'AT86 avant juin – Voir avec HTF pour le logo

Prochaine réunion : 12 Mai 2022

Le Maire,

Les conseillers municipaux,

SEANCE DU 12 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIZANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GAUTHIER, Maire.

Date de convocation : 3 mai 2022

Présents : Jean-Claude GAUTHIER, Danièle BOIREAU, Francis AUBINEAU, Gaëlle FONTENEAU, Pierre JOSSE, Emmanuel VERGNAUD, Dominique ARTAUD, Sandra BELLOIR, Xavier THUAULT.

Absents : Gaëtan PANISSAUD, Jeanine RODIER.

Procuration : Mme Jeanine RODIER donne procuration à Mme Danièle BOIREAU.

Secrétaire de séance : Gaëlle FONTENEAU.

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR DES TRAVAUX DU LOGEMENT DE LA RUE DE LA SONNETTE

Le conseil municipal, après délibération, décide de faire effectuer des travaux dans le logement de la rue de la sonnette et charge Monsieur le maire de déposer une demande de subvention auprès du département au titre du programme ACTIV 2022.

Entreprise TARDIVEAU – Menuiseries	17 051,00
Entreprise BOUTY – Electricité	8 039,50
Entreprise BALUTEAU - Plomberie	5 793,24
Entreprise BONIN – Sols	6 700,64
Entreprise BONIN – Parquet	1 612,90
Entreprise JOYEUX – Peintures	7 774,10
Soit un montant total de	46 971,38

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR DES TRAVAUX DE DEFENSE INCENDIE

Le conseil municipal, après délibération, décide la pose de poteaux incendie aux lieudits de « la Châtaigneraie de La Faye » et « La Fragnée » et charge Monsieur le maire de déposer une demande de subvention auprès du département au titre du programme ACTIV 2022.

Eaux de Vienne - Poteau à « La Châtaigneraie de La Faye »	2 040,00
Eaux de Vienne - Poteau à « La Fragnée »	2 040,00
Soit un montant total de	4 080,00

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LA CREATION D'UN SITE INTERNET

Le conseil municipal, après délibération, décide de créer un site Internet de la commune et charge Monsieur le maire de déposer une demande de subvention auprès du département au titre du programme ACTIV 2022.



Agence des Territoires de la Vienne – Création d'un site Internet 2 660,00

Soit un montant total de 2 660,00

DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LA REHABILITATION DES TROTTOIRS

Le conseil municipal, après délibération, décide de réhabiliter les trottoirs de la commune et d'effectuer une première tranche en 2022 sur la RD 104 depuis l'entrée de bourg côté Genouillé jusqu'à la sortie côté Voulême et charge Monsieur le maire de déposer une demande de subvention auprès du département au titre du programme ACTIV 2022.

STPR – Réhabilitation des trottoirs 21 814,75

Soit un montant total de 21 814,75

FORFAIT NETTOYAGE DE LA SALLE DES FETES

Le conseil municipal, après délibération, décide de demander un forfait pour le nettoyage de la salle d'un montant de **90,00 €** et charge Monsieur le Maire d'inscrire cette nouvelle disposition dans le règlement intérieur délivré aux locataires de la salle.

QUESTIONS DIVERSES

- *Elections législatives : Président Jean-Claude Gauthier / Suppléant Danièle BOIREAU*

- Bureau de vote du 12 juin
8h – 12h = Pierre Josse, Francis Aubineau
12h – 15h = Sandra Belloir, Xavier Thuault
15h – 19h = Dominique Artaud, Gaëlle Fonteneau

- Bureau de vote du 19 juin
8h – 12h = Gaëlle Fonteneau, Dominique Artaud
12h – 15h = Jeanine Rodier, Emmanuel Vergnaud
15h – 19h = Pierre Josse, Francis Aubineau

Prochaine réunion : 23 juin 2022

Le Maire,

Les conseillers municipaux,



SEANCE DU 23 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 23 juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIZANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GAUTHIER, Maire.

Date de convocation : 14 juin 2022

Présents : Jean-Claude GAUTHIER, Danièle BOIREAU, Francis AUBINEAU, Gaëlle FONTENEAU, Pierre JOSSE, Emmanuel VERGNAUD, Dominique ARTAUD, Sandra BELLOIR, Xavier THUAULT, Jeanine RODIER

Absents : Gaëtan PANISSAUD.

Secrétaire de séance : Jeanine RODIER.

DEMANDE DE SUBVENTION de l'Association GYM FORM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association Gym **Form** a déposé une demande de subvention d'un montant de 400 €.

En application du règlement d'attribution des subventions communales, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 200 € à l'association Gym **Form**.

CONVENTION RELATIVE AUX AUTORISATIONS DE SURPLOMB, D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX ELECTRIQUES ET D'UTILISATION ET RENFORCEMENT D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE DANS LE CADRE DU PROJET DE PARC EOLIEN SUD VIENNE – NORD CHARENTE (SVNC) (LIZANT, GENOUILLE, SURIN DU COTE DE LA VIENNE ET TAIZE-AIZIE, NANTEUIL-EN-VALLEE ET LE BOUCHAGE DU COTE DE LA CHARENTE).

M. le Maire rappelle que tout membre du conseil municipal dont la famille, les proches ou lui-même tirerait un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit, de la réalisation du projet éolien aujourd'hui considéré, est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L.2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il assiste à la séance du conseil municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d'élue en faveur du projet éolien.

Par conséquent, M. le Maire invite les conseillers municipaux qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et au vote relatif au projet éolien.

Aucun conseiller municipal n'a un intérêt quelconque avec le projet présenté.

Vu l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-9 et L2121-12,

Vu l'article L2122-21 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L161-5, D161-10 et suivants du code rural et de la pêche maritime, ainsi que les articles L141-1 et suivants, et particulièrement L141-9 du code de la voirie routière

Monsieur le Maire rappelle le contexte énergétique régional et plus précisément du parc éolien Sud Vienne – Nord Charente en lien avec son territoire.

Autorisé en 2012/2013 pour 19 éoliennes par les Préfectures de la Vienne et de la Charente, des recours portés à l'encontre des autorisations administratives ont notamment abouti en 2016 à la perte de l'autorisation d'exploiter du projet éolien. En décembre 2020, une dernière décision de la Cour d'Appel de Bordeaux a permis au projet de récupérer cette autorisation. Le projet bénéficie désormais de l'ensemble de ses autorisations.

Un arrêté interpréfectoral complémentaire daté du 06/05/2022 a complété l'arrêté initial d'autorisation d'exploiter du 21/01/2013 (notamment pour la suppression de 2 éoliennes et un changement de gabarit).

Considérant la volonté de la commune de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal,

Considérant que pour pouvoir poursuivre le développement du projet, la société SVNC Energie France nécessite de la mairie, l'accord et la signature d'une Convention relative aux autorisations de surplomb, d'utilisation, de renforcement d'entretien de la voirie communale, et d'enfouissement de réseaux électriques (ci-après, « La Convention »)

Considérant que cette Convention autorise notamment la Société SVNC Energie France à utiliser les voiries communales, et particulièrement :

- Le chemin d'exploitation n°5 (parcelles ZS11 & ZS35),
- Le chemin d'exploitation composé par la parcelle ZO31,
- Le chemin rural n°1 des Forges à Chatain,
- Le chemin rural n°2 dit de la Commission,
- Le chemin rural du peu pas trop aux brandes,
- La voie communale n°7 de la Poussardrie aux sablières d'Usseau,
- La voie communale n°202 de la Boussardrie aux sablières d'Usseau,

pour permettre l'accès au site du futur Parc Eolien et l'enfouissement des câbles nécessaires au parc Eolien dans les voiries communales ou toute autre parcelle appartenant à la commune de Lizant.

Considérant que cette Convention accorde notamment une servitude de surplomb des pales des éoliennes à la Société SVNC Energie France.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Autorise le Maire à signer ladite Convention relative aux autorisations de surplomb, d'utilisation, de renforcement d'entretien des voiries communales, et d'enfouissement de réseaux électriques, ainsi que tout actes permettant de donner effet utile à cette Convention

ADHÉSION AU DISPOSITIF DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le MAIRE expose :

VU le Code de procédure pénale et notamment ses articles 11 et 73,

VU l'article L. 2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure,

VU la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

VU la présentation du dispositif en séance du Conseil municipal du 12 mai 2022,

CONSIDÉRANT la connaissance par la population de son territoire et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire, permettant de développer un mode d'action novateur d'information des forces de l'ordre,

CONSIDÉRANT la proposition du Commandant de la Brigade Autonome Territoriale de Gendarmerie de CIVRAY de développer un partenariat de « Participation citoyenne », visant à :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
 - accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
 - renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages

Il est proposé que la commune de LIZANT adhère au dispositif « Participation citoyenne », afin de développer ce dispositif, complétant ainsi les autres actions de prévention.

Concrètement, des référents volontaires et bénévoles seraient nommés par secteur afin d'être en relation directe avec les services de la Gendarmerie pour les informer de tout événement suspect ou de nature à troubler la sécurité des personnes

et des biens dont ils seraient les témoins. Ces référents participeraient également à la sensibilisation de leurs voisins aux problématiques de sécurité.

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, par 7 voix Pour, 2 Abstentions, et 1 voix Contre l'adhésion de la Commune au dispositif « Participation Citoyenne ».

QUESTIONS DIVERSES

Projet Parc Photovoltaïque : Le Comité syndical du 31 mars a décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour identifier du foncier permettant de développer des projets de production photovoltaïque au sol ou en ombrières en vue d'opérations d'autoconsommation collective réalisées sur le territoire de collectivités adhérentes au Syndicat ENERGIES VIENNE.

L'autoconsommation collective est un partage local de l'énergie. Elle permet à un groupe de consommateurs et de producteurs d'électricité de s'associer, au sein d'une même entité, autour d'un projet commun de production d'électricité renouvelable locale. Les parties prenantes sont liées entre elles au sein d'une personne morale (association, coopérative, société civile, société commerciale).

Le syndicat énergie vienne a pour objectif d'identifier 5 sites de production les plus adaptés (surface foncière supérieure à 4000m² disponible) pour enclencher les démarches administratives en 2023, en vue d'une mise en service au 1^{er} semestre 2024. Selon le retour d'expérience de ce 1^{er} AMI, 10 autres sites pourront être retenus en 2023 pour une mise en service en 2025.

La commune de LIZANT disposant d'un foncier important non utilisé aurait la capacité d'accueillir un tel projet. Après en avoir délibéré, avec 8 voix pour, 2 voix contre le conseil municipal charge le maire de déposer un dossier de candidature auprès d'ENERGIES VIENNE.

Démoussage de la toiture de l'église

Devant les problèmes d'accès à la toiture par une nacelle ou par échafaudage, devant les risques de chutes, le Maire a pris contact avec l'entreprise « DRONE SERVICE » qui propose un démoussage innovant de la toiture à l'aide d'un drone, pour un montant de 10952€ HT.

Après étude, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire a accepté le devis



Ecole :

Une nouvelle maîtresse, Mme AVIGNON, a été nommée pour la rentrée prochaine qui aura lieu le jeudi 1 septembre 2022. Les effectifs sur le RPI LIZANT-VOULEME sont les suivants ;

LIZANT section PS 6 élèves – section MS 6 élèves – section GS 5 élèves
VOULEME CE1 8 élèves – CE2 8 élèves – CM1 7 élèves – CM2 2 élèves

Des petits travaux de maintenance sont à prévoir sur les jeux et mobiliers pendant les vacances scolaires.

Prochaine réunion : 21 juillet 2022

Le Maire,

Les conseillers municipaux,

SEANCE DU 21 Juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 21 juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIZANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GAUTHIER, Maire.

Date de convocation : 14 juillet 2022

Présents : Jean-Claude GAUTHIER, Danièle BOIREAU, Francis AUBINEAU, Gaëlle FONTENEAU, Pierre JOSSE, Emmanuel VERGNAUD, Dominique ARTAUD, Sandra BELLOIR, Xavier THUAULT, Jeanine RODIER

Absents : Gaëtan PANISSAUD.

Secrétaire de séance : Jeanine RODIER.

DEMANDE DE SUBVENTION de l'Association GYM FORM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association Gym **Form** a déposé une demande de subvention d'un montant de 400 €.

En application du règlement d'attribution des subventions communales, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser une subvention d'un montant de 200 € à l'association Gym **Form** .

CONVENTION RELATIVE AUX AUTORISATIONS DE SURPLOMB, D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX ELECTRIQUES ET D'UTILISATION ET

RENFORCEMENT D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE DANS LE CADRE DU PROJET DE PARC EOLIEN SUD VIENNE – NORD CHARENTE (SVNC) (LIZANT, GENOUILLE, SURIN DU COTE DE LA VIENNE ET TAIZE-AIZIE, NANTEUIL-EN-VALLEE ET LE BOUCHAGE DU COTE DE LA CHARENTE).

M. le Maire rappelle que tout membre du conseil municipal dont la famille, les proches ou lui-même tirerait un éventuel bénéfice, de quelque nature que ce soit, de la réalisation du projet éolien aujourd'hui considéré, est susceptible, d'une part, d'être regardé comme un conseiller intéressé au sens de l'article L.2131-11 du CGCT et, d'autre part, d'être poursuivi pour prise illégale d'intérêt, dès lors qu'il assiste à la séance du conseil municipal, qu'il participe au vote de la délibération ou qu'il se manifeste en sa qualité d' élu en faveur du projet éolien.

Par conséquent, M. le Maire invite les conseillers municipaux qui auraient, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et au vote relatif au projet éolien.

Aucun conseiller municipal n'a un intérêt quelconque avec le projet présenté.

Vu l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-9 et L2121-12,

Vu l'article L2122-21 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L161-5, D161-10 et suivants du code rural et de la pêche maritime, ainsi que les articles L141-1 et suivants, et particulièrement L141-9 du code de la voirie routière

Monsieur le Maire rappelle le contexte énergétique régional et plus précisément du parc éolien Sud Vienne – Nord Charente en lien avec son territoire.

Autorisé en 2012/2013 pour 19 éoliennes par les Préfectures de la Vienne et de la Charente, des recours portés à l'encontre des autorisations administratives ont notamment abouti en 2016 à la perte de l'autorisation d'exploiter du projet éolien. En décembre 2020, une dernière décision de la Cour d'Appel de Bordeaux a permis au projet de récupérer cette autorisation. Le projet bénéficie désormais de l'ensemble de ses autorisations.

Un arrêté interpréfectoral complémentaire daté du 06/05/2022 a complété l'arrêté initial d'autorisation d'exploiter du 21/01/2013 (notamment pour la suppression de 2 éoliennes et un changement de gabarit).

Considérant la volonté de la commune de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal,

Considérant que pour pouvoir poursuivre le développement du projet, la société SVNC Energie France nécessite de la mairie, l'accord et la signature d'une Convention relative

aux autorisations de surplomb, d'utilisation, de renforcement d'entretien de la voirie communale, et d'enfouissement de réseaux électriques (ci-après, « La Convention »)

Considérant que cette Convention autorise notamment la Société SVNC Energie France à utiliser les voiries communales, et particulièrement :

- Le chemin d'exploitation n°5 (parcelles ZS11 & ZS35),
- Le chemin d'exploitation composé par la parcelle ZO31,
- Le chemin rural n°1 des Forges à Chatain,
- Le chemin rural n°2 dit de la Commission,
- Le chemin rural du peu pas trop aux brandes,
- La voie communale n°7 de la Poussardrie aux sablières d'Usseau,
- La voie communale n°202 de la Boussardrie aux sablières d'Usseau,

pour permettre l'accès au site du futur Parc Eolien et l'enfouissement des câbles nécessaires au parc Eolien dans les voiries communales ou toute autre parcelle appartenant à la commune de Lizant.

Considérant que cette Convention accorde notamment une servitude de surplomb des pales des éoliennes à la Société SVNC Energie France.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Autorise le Maire à signer ladite Convention relative aux autorisations de surplomb, d'utilisation, de renforcement d'entretien des voiries communales, et d'enfouissement de réseaux électriques, ainsi que tout actes permettant de donner effet utile à cette Convention

ADHÉSION AU DISPOSITIF DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le MAIRE expose :

VU le Code de procédure pénale et notamment ses articles 11 et 73,

VU l'article L. 2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure,

VU la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

VU la présentation du dispositif en séance du Conseil municipal du 12 mai 2022,

CONSIDÉRANT la connaissance par la population de son territoire et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire, permettant de développer un mode d'action novateur d'information des forces de l'ordre,

CONSIDÉRANT la proposition du Commandant de la Brigade Autonome Territoriale de

Gendarmerie de CIVRAY de développer un partenariat de « Participation citoyenne », visant à :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages

Il est proposé que la commune de LIZANT adhère au dispositif « Participation citoyenne », afin de développer ce dispositif, complétant ainsi les autres actions de prévention.

Concrètement, des référents volontaires et bénévoles seraient nommés par secteur afin d'être en relation directe avec les services de la Gendarmerie pour les informer de tout événement suspect ou de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins. Ces référents participeraient également à la sensibilisation de leurs voisins aux problématiques de sécurité.

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, par 7 voix Pour, 2 Abstentions, et 1 voix Contre l'adhésion de la Commune au dispositif « Participation Citoyenne ».

QUESTIONS DIVERSES

Projet Parc Photovoltaïque : Le Comité syndical du 31 mars a décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour identifier du foncier permettant de développer des projets de production photovoltaïque au sol ou en ombrières en vue d'opérations d'autoconsommation collective réalisées sur le territoire de collectivités adhérentes au Syndicat ENERGIES VIENNE.

L'autoconsommation collective est un partage local de l'énergie. Elle permet à un groupe de consommateurs et de producteurs d'électricité de s'associer, au sein d'une même entité, autour d'un projet commun de production d'électricité renouvelable locale. Les parties prenantes sont liées entre elles au sein d'une personne morale (association, coopérative, société civile, société commerciale).

Le syndicat énergie vienne a pour objectif d'identifier 5 sites de production les plus adaptés (surface foncière supérieure à 4000m² disponible) pour enclencher les démarches administratives en 2023, en vue d'une mise en service au 1^{er} semestre



2024. Selon le retour d'expérience de ce 1^{er} AMI, 10 autres sites pourront être retenus en 2023 pour une mise en service en 2025.

La commune de LIZANT disposant d'un foncier important non utilisé aurait la capacité d'accueillir un tel projet. Après en avoir délibéré, avec 8 voix pour, 2 voix contre le conseil municipal charge le maire de déposer un dossier de candidature auprès d'ENERGIES VIENNE.

Démoussage de la toiture de l'église

Devant les problèmes d'accès à la toiture par une nacelle ou par échafaudage, devant les risques de chutes, le Maire a pris contact avec l'entreprise « DRONE SERVICE » qui propose un démoussage innovant de la toiture à l'aide d'un drone, pour un montant de 10952€ HT.

Après étude, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire a accepté le devis

Ecole :

Une nouvelle maîtresse, Mme AVIGNON, a été nommée pour la rentrée prochaine qui aura lieu le jeudi 1 septembre 2022. Les effectifs sur le RPI LIZANT-VOULEME sont les suivants ;

LIZANT section PS 6 élèves – section MS 6 élèves – section GS 5 élèves
VOULEME CE1 8 élèves – CE2 8 élèves – CM1 7 élèves – CM2 2 élèves

Des petits travaux de maintenance sont à prévoir sur les jeux et mobiliers pendant les vacances scolaires.

Prochaine réunion : 21 juillet 2022

Le Maire,

Les conseillers municipaux,

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIZANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GAUTHIER, Maire.

Date de convocation : 20 septembre 2022

Présents : Jean-Claude GAUTHIER, Danièle BOIREAU, Francis AUBINEAU, Gaëlle FONTENEAU, Emmanuel VERGNAUD, Pierre JOSSE, Dominique ARTAUD, Sandra BELLOIR.

Absents excusés : Jeanine RODIER (a donné pouvoir à Mme Danièle BOIREAU) Gaëtan PANISSAUD, Xavier THUAULT (a donné pouvoir à Mme Sandra BELLOIR).

Secrétaire de séance : Danièle BOIREAU

1ère délibération : PLAN DE LUTTE CONTRE L'AMBROISIE : DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe que la présence de l'ambroisie à feuilles d'armoise a été constatée au sein de la commune. Cette plante constitue un problème de santé publique en raison de son pollen fortement allergisant et de son caractère d'espèce envahissante. L'article R. 1338-4 du code de la santé publique, précise les mesures de prévention et de lutte à prendre à son encontre.

En outre, l'article R. 1338-8 du même code dispose que les collectivités territoriales concernées par la présence d'ambroisie, en particulier les maires et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), peuvent désigner un ou plusieurs référents territoriaux dont le rôle, sous leur autorité, est de :

- Repérer la présence de ces espèces,
- Participer à leur surveillance,
- Informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération
- Veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

Il est conseillé de nommer des référents territoriaux.

Monsieur le Maire propose donc Monsieur Francis AUBINEAU, 2^{ème} adjoint, comme référent. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Désigne Monsieur Francis AUBINEAU comme référent communal pour le plan de lutte contre l'ambroisie ;
- Charge le Maire de communiquer les coordonnées du référent à la FREDON

2^e délibération : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 qui crée la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours



Après délibération, le Conseil Municipal procède à la nomination suivante pour représenter la commune :

- Correspondant incendie et secours : Mme Gaëlle FONTENEAU

3^e délibération : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CORRESPONDANT DEFENSE

Le correspondant défense est un élu issu du Conseil municipal qui est le délégué du maire pour prendre en charge les questions relatives à la défense.

Il est le représentant de la commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région. Il sensibilise ses concitoyens aux questions de défense.

Le correspondant défense est le lien local entre le monde de la défense et les citoyens. Sa mission s'articule autour de plusieurs axes :

- le parcours citoyen en lien avec les établissements scolaires et le bureau du service national : recensement, Journée Défense et Citoyenneté (JDC), enseignement de la défense ;
- l'information sur la défense en lien avec le délégué militaire départemental, le bureau de service national et le Centre local d'information de recrutement des forces armées ;
- la solidarité et la mémoire en lien avec l'office national des anciens combattants victimes de guerre.

Après délibération, le Conseil Municipal procède à la nomination suivante pour représenter la commune :

- Correspondant défense : M. Jean-Claude GAUTHIER

4^e délibération : TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE ET COLUMBARIUM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs appliqués depuis le 20 Janvier 2022 dans le cimetière communal manquent de précisions sur la désignation de l'achat.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir ces tarifs à compter du 29 septembre 2022, avec les précisions suivantes, à savoir :

- Concessions cimetière (concession nouvelle/ renouvellement de concession/ transfert de concession) :
 - Pour une durée de 30 ans : 80,00 € le m²
 - Pour une durée de 50 ans : 110,00 € le m²
- Espace cinéraire (colombarium) (concession nouvelle/ renouvellement de concession/ transfert de concession) :
 - Pour une durée de 30 ans : 350,00 €
 - Pour une durée de 50 ans : 450,00 €

- Espace cinéraire (concession nouvelle/ renouvellement de concession/ transfert de concession) :
 - Pour une durée de 30 ans : 350,00 €
 - Pour une durée de 50 ans : 450,00 €

- Taxe d'inhumation pour le scellement d'une urne sur un monument funéraire : 300,00 €.

5^e délibération : MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une demande lui est parvenue pour utiliser la salle polyvalente à raison de 8 séances mensuelles pour des activités culturelles et sportives.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente, à compter du 1^{er} Janvier 2023 comme suit :

	Du lundi au vendredi				Forfait week-end	
	1 journée		A partir du 2 ^{ème} jour et par jour		Commune	Hors commune
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune		
Utilisateur Sans cuisine	70,00 €	100,00 €	60,00 €	80,00 €	140,00 €	220,00 €
Utilisateur Avec cuisine	100,00 €	150,00 €	75,00 €	100,00 €	160,00 €	270,00 €
Association	70,00 €	140,00 €	60,00 €	75,00 €	130,00 €	250,00 €

Les associations de la Commune bénéficient d'une location gratuite par année.
 Les expositions d'associations communales d'une journée (de 8h00 à 18h00) le Samedi ou le Dimanche seront admises pour un tarif de 70,00 €.
 Le prix du couvert reste inchangé, soit 0,75 € par personne.
 Forfait mensuel pour la location de huit demi-journées par mois : 100 euros.

6^e délibération : MAINTIEN DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Maire,
 Vu le code de l'Education Nationale et notamment les articles L.2122-22, L.2121-29, R.531-52 et R.531-53 ;
 Vu la délibération du conseil municipal en date du 08 juillet 2021 fixant les tarifs actuels de la restauration scolaire ;
 Considérant que la commune souhaite maintenir, au vu du contexte actuel, le dispositif de la cantine à 1 € pour les familles les plus défavorisées ;

Article 1 : Le Conseil Municipal décide de garder inchangés les tarifs pour la restauration scolaire pour la nouvelle année scolaire.

Tranches/Quotient familial Base CAF	Tranche 1 0 - 800	Tranche 2 801 - 1200	Tranche 3 1201 - 1600	Tranche 4 ≥ 1601
Tarifs	0,75 €	0,95 €	3,50 €	4,50 €

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

7^e délibération : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR L'ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR

Le conseil municipal, après délibération, décide l'achat d'un nouveau photocopieur pour un montant de 2799,45 euros hors taxes et charge Monsieur le maire de déposer une demande de subvention d'un montant de 2000 euros auprès du département au titre du programme ACTIV 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Un courrier de la SOREGIES est lu ayant pour sujet principal la sobriété énergétique, une discussion s'engage entre les conseillers municipaux sur les orientations possibles à prendre par la commune de LIZANT : suppression complète de l'éclairage, demande de diminution plage horaire ou maintien de la situation actuelle. Le conseil municipal charge Monsieur le maire de demander à SOREGIES toutes les options possibles pour diminuer le temps de fonctionnement de l'éclairage public.

Une rencontre avec le SIMER a eu lieu qui acte la création d'une végétérie à La Trière.

Maintien des illuminations de NOËL par la commune.

Information faite au sujet de la réfection des trottoirs par l'entreprise STPR la semaine du 10 au 17 octobre 2022.

Organisation des Vœux du Maire pour l'année 2023 : la cérémonie se tiendra le dimanche 15 janvier 2023.

La création du site internet est en bonne voie.

Préparation du bulletin municipal le 17 octobre prochain à 20h30.

Il est à envisager une réunion des associations début novembre pour planifier l'organisation des fêtes de l'année 2023.

Le Maire,

La Secrétaire,

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le neuf novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIZANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GAUTHIER, Maire.

Date de convocation : 3 novembre 2022

Présents : Jean-Claude GAUTHIER, Danièle BOIREAU, Francis AUBINEAU, Gaëlle FONTENEAU, Emmanuel VERGNAUD, Dominique ARTAUD, Sandra BELLOIR, Jeanine RODIER, Xavier TUHAULT

Absents excusés : Gaëtan PANISSAUD, Pierre JOSSE

Secrétaire de séance : Jeanine RODIER

1ère délibération : ILLUMINATIONS DE NOEL – RENOUELEMENT MECENAT AVEC LA SOREGIES PAR UNE NOUVELLE CONVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'une convention dite de Mécénat, consistant en une aide pour la pose et la dépose de guirlandes lumineuses avec la SOREGIES avait été signée en 2021. La SOREGIES propose pour 2022 de renouveler ce Mécénat par une nouvelle convention d'une valeur de 836 € HT.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le code général des impôts en particulier l'article 238 bis

Vu la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003, le Maire propose au Conseil Municipal de valider cette convention. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'autoriser le Maire à signer la convention de Mécénat avec la SOREGIES

2^e délibération : PROCEDURE D'ETAT D'ABANDON MANIFESTE POUR UN TERRAIN SITUE A "LA MANIERE"

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2243-1 et suivants,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu l'état d'abandon de la parcelle cadastrée B301 située à « La Manière » sur la commune de LIZANT,

Vu les courriers adressés aux propriétaires des dites parcelles,

Considérant l'intérêt pour la commune de mettre fin à l'état d'abandon de ce bien

Après délibération, demande à Monsieur le maire d'engager la procédure de déclaration de la parcelle suivante en état d'abandon manifeste : B301

3^e délibération : INSTITUTION DU REVERSEMENT OBLIGATOIRE POUR LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Le Maire de **LIZANT** expose les dispositions de l'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 rendant obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022 le reversement total ou partiel du produit de la part communale de la taxe d'aménagement.

Ce reversement est réalisé à l'établissement public de coopération intercommunale ou aux groupements de collectivités dont la commune est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de la commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Vu l'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

CONSIDERANT que la loi de finances pour l'année 2022 a prévu que tout ou partie de la taxe d'aménagement communale perçue devait être obligatoirement reversée au profit de son intercommunalité de rattachement si elle est instituée par une commune.

En se fondant sur une évaluation des charges assumées sur le territoire communal par l'EPCI selon la définition donnée ci-dessus et sur le produit de taxe d'aménagement perçu par la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE D'INSTITUER à compter du 1^{er} janvier 2022 un reversement de la part communale de la taxe d'aménagement conformément à l'article 109 de la loi de finances pour 2022, selon les modalités suivantes :

- 80% de reversement de la part communal TA au profit de l'EPCI pour les autorisations d'urbanisme déposées dans les zones d'activités économiques communautaires
- 50% de de reversement pour les autorisations déposées dans les communes concernées au titre des équipements publics communautaires »

Charge le Maire de notifier cette décision au conseil communautaire de l'E.P.C.I. Civraisien en Poitou

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

QUESTIONS DIVERSES

- Suite à une demande, un arbre sera planté dans le parterre situé au carrefour de la route du 8 mai et de la rue du four à chaux.
- Suite au conseil d'école, la commission scolaire informe le conseil municipal des effectifs pour l'année scolaire 2022/2023 sur le RPI VOULEME-LIZANT :
14 enfants en maternelle à LIZANT et 25 enfants en primaire à VOULEME
- Le site internet de la commune est en cours de réalisation et une réunion est prévue le 14 décembre 2022 pour définir l'architecture du site.
- Le maire informe le conseil municipal, que suite à la construction du parc éolien de la société VOLTALIA à compter du début mars 2023 et ce pendant 3 mois, une circulation à sens unique de toupies béton aura lieu sur la RD107 dans la traversée du bourg de LIZANT.

Le Maire,

La Secrétaire,

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LIZANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GAUTHIER, Maire.

Date de convocation : 2 décembre 2022

Présents : Jean-Claude GAUTHIER, Danièle BOIREAU, Francis AUBINEAU, Gaëlle FONTENEAU, Emmanuel VERGNAUD, Dominique ARTAUD, Sandra BELLOIR, Jeanine RODIER, Xavier TUHAULT

Absents excusés : Gaëtan PANISSAUD, Pierre JOSSE

Secrétaire de séance : Gaëlle FONTENEAU

1ère délibération : FIXATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Vu le code de l'Education Nationale et notamment les articles L.2122-22, L.2121-29, R.531-52 et R.531-53 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 Septembre 2022 fixant les tarifs actuels de la restauration scolaire pour les enfants scolarisés à l'école de Lizant ;

Vu la demande faite par l'Institutrice et l'ATSEM de pouvoir bénéficier des services de restauration de la cantine scolaire ;

Considérant qu'aucun repas adulte a été servi et facturé depuis au moins 10 ans, au vu du contexte social actuel la commune souhaite mettre à jour son tarif de repas adulte pour la restauration scolaire ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 3.50 euros le prix du repas adulte pour la restauration scolaire à compter du 01 Janvier 2023, et charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2^e délibération : ADMISSION EN NON VALEUR

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M17, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mis en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Entendu l'exposé de M. Le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- D'approuver l'admission en non-valeur de la recette ci-dessous pour un montant de 9,45 euros correspondant au produit irrécouvrable à la liste des produits irrécouvrables n°5447910833 dressée par le comptable public : Exercice 2020 Titre 188 Restauration scolaire pour un montant de 9,45 euros

Dit que la somme nécessaire est prévue à l'article 6541.

3^e délibération : DECISION MODIFICATIVE BUDGET 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative concernant les opérations 121 et 123.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer les virements de crédits suivants :

2313 – 119 – Constructions	- 7 500 €
2313 – 123 - Constructions	+ 7 500 €

4^e délibération : PARTICIPATION A L'ACTION " ELU RURAL RELAIS DE L'EGALITE" ET DESIGNATION D'UN ELU RELAIS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame/Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu. Rural Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal** (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;

1. La **formation** des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;
2. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes

Considérant que l'ensemble des élus du conseil municipal, au vu de leur engagement, professionnel, associatif ou autre, ne dispose pas du temps nécessaire à accomplir cette nouvelle mission

Considérant le nombre croissant d'incivilités et d'agressions en tout genre, dont sont victimes les élus

Considérant qu'il existe déjà des organismes avec du personnel compétents et formés à ce type de situation

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, malgré le caractère louable de ce projet, décide de se dispenser de soutenir cette action et par conséquent ne pas désigner d'élus ruraux relais de l'Egalité » au sein du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Pour permettre aux habitants de la commune qui n'ont pu assister à la première réunion d'information, le conseil municipal propose une nouvelle réunion "participation citoyenne" programmée le mercredi 11 janvier à 20h00.
- Une modification de la plage horaire d'éclairage du lampadaire situé au carrefour du monument aux morts est demandée pour une extinction fixée à 00h00.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal des éventuelles conséquences des délestages sur le réseau électrique. La plus importante est l'absence totale de réseau de téléphonie fixe et cellulaire, qui va nécessiter la présence d'élus en mairie pendant ces périodes de coupure pour relayer l'appel des services de secours.

Le Maire,

La Secrétaire,

Remerciements à toutes les personnes ayant contribué à la création de ce Bulletin Municipal, de manière directe ou indirecte.

Photos : M et Mme Rodier, Mme Lanaud, Mme Boireau, Mme Fonteneau, M Aubineau

Journal d'information édité par la commune de Lizant

Directeur de la publication : M. Gauthier, maire

Rédacteurs : les élus du Conseil Municipal

Impression : Imprimerie HTF – Lizant - 2023

